

Commune de BORG (Haute-Corse)
CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Etude de Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire associé à BASTIA (Haute-Corse) Villa Henri, Impasse Capanelle
Successesseur de l'étude MINGALON du 8 rue Miot.
Successesseur de l'étude de Maîtres Jacques POGGI & Sandrine POGGI-
GONDOUIN

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN, Notaire associé à BASTIA, le 9 février 2023, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

Madame Renée RUTALI, veuve, non remariée de Monsieur Pierre ACQUATELLA, demeurant à BASTIA (Haute-Corse) 2 rue du Commandant l'Herminier. Née à RUTALI le 27 novembre 1913.

DESIGNATION

1°/ Sur la commune de BORG (Haute-Corse) Lieudit "CAMPI ROSSI" .
Une parcelle de terre sur laquelle est édifée un hangar à usage industriel.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
E	350	191 AV DE VALROSE		1	48	82

2°/ Sur la commune de BORG (Haute-Corse), 115 avenue de Valrose
Une maison d'habitation ancienne, élevée d'un rez-de-chaussée, d'une surface hors œuvre de 74m², en mauvais état d'entretien.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
E	76	155 AV DE VALROSE			74

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un

délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Maître Sandrine POGGI-GONDOUIN
Notaire